

Proposition de référentiel métier « Enseignant en danse »

Danses pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de certification

Rappel du cadre législatif

Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse.

"Titre 1 – Dispositions relatives aux conditions d'enseignement de la danse

Art 1^{er} "Nul ne peut enseigner la danse contre rétribution ou faire usage du titre de professeur de danse ou d'un titre équivalent s'il n'est muni : soit du diplôme de professeur de danse délivré par l'Etat, ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse ; soit d'un diplôme français ou étranger reconnu équivalent ; soit d'une dispense accordée en raison de la renommée particulière ou de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse, dont il peut se prévaloir. (...) Le présent article s'applique aux danses classique, contemporaine et jazz."

Art 2 "Un décret en Conseil d'Etat fixera, en tant que de besoin pour la protection des usagers, les conditions de diplôme exigées pour l'enseignement des autres formes de danse que celles visées à l'article 1^{er} de la présente loi."

Titre 2 – Dispositions relatives aux conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement

Art 5 "L'ouverture, la fermeture et la modification de l'activité d'un établissement où est dispensé un enseignement de la danse doivent être déclarées au représentant de l'Etat dans le département. (...) Les locaux où est dispensé cet enseignement doivent présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité, qui seront définies par décret." (décret n°92-193 du 27 février 1992)

Les dispositions du décret s'appliquent à toutes formes de danse, comme précisé dans la présentation de la loi de 1989 éditée par le ministère de la Culture (juin 2002), au titre V concernant les locaux.

Note d'intention

En 2005 et en France, il n'existe aucun diplôme, titre ou certificat de qualification pour l'enseignement des autres danses. Aujourd'hui, le nombre d'ateliers, de stages, de cours de danses non réglementées (cf. étude Arcade, chiffres FRMJC) est très important et en pleine croissance en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Beaucoup d'enseignants de ces « autres » danses, rencontrés dans le cadre des fédérations ou du travail de l'ARCADE sont en demande de reconnaissance de leur pratique d'enseignant. Les employeurs possèdent peu de critères pour recruter les enseignants, garantir aux pratiquants un enseignement de qualité et assurer la prévention des risques corporels. Les responsabilités des employeurs privés ou collectivités territoriales et des enseignants sont totalement et conjointement engagées dans ce cadre. Employés et employeurs sont en demande d'une certification.

Composition du groupe de travail :

Observatoire régional des métiers - mission Jeunesse et Sports (OREF PACA)

Fédération française de danse (FFD)

Fédération des associations musiques et danses traditionnelles (FAMDT)

Fédération régionale des MJC Méditerranée

Off Jazz - Centre de formation habilité à la préparation du DE danse

Arcade – Pôle Métier Formation, Pôle artistique danse, Mission des musiques et danses traditionnelles

Méthodologie

Cinq réunions de travail réparties entre avril 2005 et janvier 2006 ont été nécessaires pour concevoir et rédiger ce référentiel.

Ce travail s'est appuyé sur :

- différents états des lieux réalisés par l'ARCADE sur l'encadrement de la pratique en amateur et les fédérations d'Education populaire ;
- la connaissance de chacun des pratiques et problématiques de l'enseignement de ces danses, issue de l'expérience professionnelle et de l'observation directe (métiers de l'enseignement artistique, de l'animation et de l'Education populaire, du développement artistique et culturel) ;
- la consultation de référentiels voisins, par exemple ceux des métiers de l'enseignement artistique spécialisé du Répertoire des métiers du Cnft et ceux présents sur le répertoire national ;
- une réflexion commune suite à la rénovation des diplômes de niveau 4 du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.

Ce travail a bénéficié d'un apport méthodologique de l'ORM pour la rédaction d'un document de type « référentiel métier » (activités et compétences).

Le document a ensuite été soumis à la lecture d'une dizaine de personnes, majoritairement des enseignants en activité dans les domaines du hip-hop, de la danse orientale, du bharata natyam, des danses traditionnelles bulgares et françaises. La version définitive ci-après tient compte des remarques et avis collectés.

Enfin, le groupe de travail a souhaité diffuser ce document et le soumettre pour avis :

- aux commissions paritaires nationales Emploi-Formation Animation et Spectacle vivant ;
- au corps d'inspection du ministère de la Culture et de la Communication (Drac et Dmdts) ;
- à la sous-direction de l'enseignement du ministère de la Culture et de la Communication (Dmdts) ;
- à la direction régionale et départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (DRDJS) ;
- à la délégation à l'emploi et aux formations du ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (MJSVA) ;
- à la direction de la Formation et de l'Apprentissage, celle de la Culture et du Patrimoine et celle de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative du Conseil Régional PACA ;
- aux organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) des branches de l'Animation et du Sport (Unifformation et Agefos-pme)
- au CNFPT (filière Culture et direction régionale PACA).

Proposition de référentiel métier

« Enseignant en danse »

Danses pour lesquelles il n'existe pas à ce jour de certification

Métier Enseignant en danse

Définition de l'activité

- Transmettre une danse dans sa globalité artistique et culturelle, identitaire et historique pour conduire les élèves à une autonomie artistique.

Et donc :

- Elaborer et conduire un projet pédagogique
- Organiser l'apprentissage
- Partager l'environnement culturel et social de la danse dans le plaisir de danser

Cadre d'exercice et environnement professionnel

Secteur

Secteur privé : les associations loi 1901, les organismes à but lucratif (OBL) dont de nombreux employeurs de l'Education populaire.

Secteur public : la fonction publique d'Etat (Éducation nationale), la fonction publique territoriale soit dans la filière "culturelle" (enseignement artistique spécialisé) soit dans la filière "animation".

Statut

L'enseignant peut être salarié du secteur privé ou public, ou travailleur indépendant.

0- Conditions d'exercice du métier

Savoir Connaître le cadre d'exercice légal du métier d'enseignant artistique : réglementation, diplômes, cadres d'emplois, droit du travail, etc.

1- Transmettre une danse : du danseur à l'enseignant

Savoir-faire

- Exercer son art en tant qu'interprète et pouvoir participer à un projet artistique.

Savoir Maîtriser un art dansé

- Savoir se donner les moyens de remettre en question sa pratique : trouver les moments et les occasions d'échanger sur sa pratique, les moyens de continuer à se former, dans l'excellence de son art autant que dans sa capacité de pédagogie, voire dans des disciplines susceptibles d'enrichir sa propre pratique.

2- Elaborer et conduire un projet pédagogique

a- Démarche pédagogique

Savoir-faire

- Privilégier une approche globale de l'apprentissage de la danse et utiliser la décomposition du mouvement en complément.
- Savoir organiser l'apprentissage pour donner accès à la richesse de la discipline.
- Utiliser des formes pédagogiques qui laissent la place à l'expression personnelle. Sans rechercher celle-ci délibérément, créer les conditions de l'émancipation de l'élève par une valorisation de sa créativité.

Savoirs

- . Connaître, analyser et adapter les pédagogies fondées sur la transmission orale.
- . Maîtriser des méthodes pédagogiques diversifiées et/ou avoir acquis des notions de transmission de son art par l'enseignement reçu dans sa propre danse.
- . Maîtriser les fondamentaux pédagogiques.

b- Projet pédagogique

Savoir-faire

- Comprendre les objectifs de l'employeur et ses attentes vis-à-vis d'un enseignement de la danse.
- Traduire la commande d'un employeur en projet pédagogique.
 - Savoir** Connaître le champ d'activités de son employeur.
- Pouvoir se fixer des objectifs pédagogiques adaptés au cadre de l'enseignement (ateliers, stages, scolaires, centres sociaux, etc.).
- Développer l'écoute musicale des élèves et une interprétation dansée sensible.
 - Savoir** Maîtriser la relation musique / danse.
- Identifier les publics et adapter ses objectifs pédagogiques à chacun (aptitudes, âges, motivations, attentes).
N.B. : Se garder d'une trop grande adaptabilité où l'enseignement ne serait plus au service de la danse enseignée.
 - Savoir** Connaître les caractéristiques des différents types de publics en termes sociologiques et psychomoteurs.
- Savoir définir les conditions matérielles minimum d'un enseignement (lieu, équipement, horaires, etc.) ; être capable de les mettre en œuvre dans différents contextes.
- Organiser l'évaluation du projet pédagogique par rapport à la commande et aux objectifs réalisés.

c- Progression pédagogique

Savoir-faire

- Savoir concevoir une progression et des étapes d'apprentissage.
- Savoir décomposer en courtes séquences d'apprentissage un cycle long (par exemple, étalement d'un programme sur l'année).

d- Compléments pédagogiques

Savoir-faire

- Pouvoir organiser d'autres interventions pédagogiques et partager l'animation d'un cours avec un autre intervenant pour construire une complémentarité pédagogique.
N.B. : S'efforcer en même temps d'explorer toute la complexité du langage dansé pour en saisir l'équilibre interne propre.
 - Savoir** Connaître d'autres techniques ou esthétiques susceptibles de compléter l'enseignement dispensé aux apprenants.

3- Organiser l'apprentissage

Savoir-faire

- Donner des objectifs d'apprentissage aux élèves et les expliciter dans un langage approprié.
- Répondre, dans la mesure des objectifs pédagogiques que l'on s'est donné, aux attentes individuelles et collectives.
- Savoir gérer la dynamique de groupe.
- Savoir mener un face-à-face pédagogique.
- Jouer de différentes approches pédagogiques pour faire face aux difficultés de la transmission.
- Savoir prévenir les risques corporels en fonction des publics et en fonction du contexte du cours.

Savoir Connaître les précautions physiques et physiologiques à prendre en compte dans la gestion de l'effort et pour la prévention des risques corporels.

- Savoir identifier les blocages des élèves et proposer des solutions pour lever ces blocages.

Savoir Connaître l'analyse fonctionnelle du mouvement dansé ; l'appliquer aux étapes d'apprentissage et à la spécificité des mouvements.

- Organiser l'évaluation de son enseignement par rapport aux objectifs pédagogiques donnés.

autre Savoir Connaître et employer la terminologie idoine, propre à la danse enseignée.

4- Partager l'environnement culturel et social de la danse dans le plaisir de danser

Savoir-faire

- Susciter une dynamique de recherche personnelle chez les élèves disposés.
- Orienter vers des sources documentaires et en donner les clés de lecture (livres, photos, films, témoignages, expositions, sites internet, etc.), faire de même avec la pratique sociale vivante quand cela est possible.

Savoir Savoir analyser les différentes sources documentaires (filmiques, photographiques, littéraires, sonores, etc.) ainsi que la pratique sociale vivante de sa danse, là où elle se trouve.

- Eveiller la curiosité envers les créateurs, les interprètes et les œuvres de référence.

Savoir Connaître l'histoire et l'évolution de l'esthétique enseignée.

- Diffuser l'information sur la vie culturelle et artistique. Montrer son propre travail d'artiste.

Savoir Connaître l'environnement culturel, artistique et social aux niveaux local, national et international de son esthétique.

- Accompagner les apprenants vers les lieux et les occasions de pratique (bals, battle, practice, etc.), les accompagner vers la représentation scénique quand il s'agit d'un art du spectacle.

autre Savoir Connaître et faire le lien entre l'esthétique enseignée et d'autres domaines ou disciplines susceptibles d'enrichir l'enseignement recherché par l'élève.